



MUNICIPALITÉ DE BARRAUTE  
COMTÉ ABITIBI  
PROVINCE DE QUÉBEC

---

## CERTIFICAT

---

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur :**

Je, soussigné, Josée Beauregard, directrice générale de la Municipalité de Barraute, certifie que :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 201 est de 1 533.
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 164.
- Que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare :

- que le règlement numéro 201 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

En foi de quoi, je signe le présent certificat à l'Hôtel de Ville de Barraute, le 18 septembre 2024.

Josée Beauregard  
Directrice générale